

République Française
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières



COMMUNE DE BREBIÈRES

**Délibération du Conseil Municipal
du 19 septembre 2023**

Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 21 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf septembre à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du treize septembre deux mil vingt-trois, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVIRIN Karine, M. DEPREZ Grégory, Mme MARTEAU Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. DEGELDER Mickaël, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme PAUCHET Jacqueline, M. DEVANNE Pascal, M. DEMOULIN Bertrand, Mme ANDRZEJCZAK Sylvie, Mme DAMBRINE CONTRERAS Bénédicte, Mme HANNE Lauréline, Mme DUEZ Céline, Melle DEPREZ Alexia, M. DEGORGUE Didier, M. CICORIA Nicolas, Mme POTEAU Nathalie, Mme MORENT Sophie, M. DUCONSEIL Rémi, Mme CIESLAK Jocelyne, M. MARINO Salvatore, Mme LIENARD Eva.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme BARAN Viviane
M. LOBRY Frédéric

donne pouvoir à M. TRIPLET Corentin
donne pouvoir à Mme DOUVIRIN Karine

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MARTEAU Marina

Membres en exercice : 29
Quorum : 14

Présents : 27
Votants : 29

PATRIMOINE COMMUNAL

N° 8 - Demande de renouvellement de la convention de mise à disposition d'une salle pour le Relais d'Assistants Maternelles - RAM

Monsieur le Maire rappelle que la commune met à disposition du RAM une salle d'activités de l'Espace Jeunesse pour l'organisation d'animations, de divers ateliers et de réunions avec les assistantes maternelles. Celle-ci est arrivée à échéance au 31 décembre 2022.

Il convient donc de la renouveler dans les mêmes conditions pour une durée de 1 an renouvelable deux fois.

L'avis du conseil municipal est sollicité.

➔ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la Communauté de communes OSARTIS-MARQUION la convention de mise à disposition d'une salle d'activités pour le RAM.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Publiée le 28/9/2023
Affichée le 28/9/2023

Lionel DAVID,
Maire.

Marina MARTEAU,
Secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 22/09/2023

Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le

ID : 062-216201731-20230919-DCM202333-DE



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>